

Délibération du
Pierrefeu-du-Var
Conseil Municipal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Var

COMMUNE DE
PIERREFEU-DU-VAR
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE
2022

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le 21/11/2022

ID : 083-218300911-20221115-DEL_12_15112022-DE



Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	22
Pouvoirs :	5
Absent :	2

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre 2022, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 09 novembre 2022

Étaient présents : Patrick MARTINELLI, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Jean-Luc ROVERE, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gérard GHARBI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Claude CALVIN, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Christian BACCINO, Stéphanie GOZZOLI, Stéphanie BOURGES, Peter PARDIGON, Émily MAZZOLENI, Lionel POLESKA, Quentin VERBRUGGHE, Virginie BAFFARD

Excusé(s) ayant donné procuration :
Jean-Bernard KISTON A Patrick MARTINELLI
Véronique LORIOT A Sylvie MATTEI
Josette BLANC A Marc BENINTENDI
Dominique RAVIGNEAUX A Françoise DEGOUEY
Alain PRADIER A Virginie BAFFARD

Absents : Marc BIGARE, Nadine FANTINO.

Secrétaire de séance : Madame DEGOUEY Françoise est désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL-12-11-2022 - Décision modificative n°2/2022 - Budget Ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°29 du 05 avril 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du budget Ville,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un réajustement des crédits en dépenses, compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Collectivité.

Il convient d'effectuer les modifications suivantes :

Sur la section d'investissement :



➤ Sur les comptes dépenses et recettes :

DEPENSES				RECETTES			
Compte	Opération	Libellé	Montant	Compte	Opération	Libellé	Montant
2188	901	Autres	35 000,00 €	1348	-	Participation PUP Réal Martin	690 000,00 €
2031	921	Etudes bâtiments communaux	41 200,00 €				
2313	921	Travaux bâtiments communaux	50 000,00 €				
2315	921	Travaux aménagement bâtiments	8 800,00 €				
2121	941	Plantations aménagement VRD	15 000,00 €				
2151	941	Aménagement VRD	50 000,00 €				
2315	941	Travaux aménagement VRD	50 000,00 €				
20422	941	Participation aménagement Réal Martin	440 000,00 €				
TOTAL DEPENSES			690 000,00 €	TOTAL RECETTES			690 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité et décide :

D'APPROUVER les modifications susvisées sur la section d'investissement.

DE PROCEDER aux réajustements des crédits en dépenses compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Collectivité.

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

